Patrimoine : cinq monuments funéraires royaux algériens en lice pour une inscription à l'UNESCO

La candidature des tombeaux royaux de l'Algérie antique à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO vient de franchir une étape importante. Le dossier algérien a été jugé conforme aux exigences techniques de l'organisation internationale et transmis aux instances consultatives compétentes pour poursuivre son évaluation. Une perspective qui pourrait renforcer l'attractivité touristique de l'Algérie et contribuer à la valorisation de son patrimoine historique.

L'Algérie avance dans son ambition de faire reconnaître davantage son patrimoine culturel à l'échelle internationale. Le dossier de candidature des tombeaux royaux de l'Algérie antique, couvrant une période allant du IVe siècle avant J.-C. au VIe siècle après J.-C., a franchi une étape importante dans le processus d'évaluation en vue de son éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans un communiqué publié sur ses réseaux sociaux, le ministère de la Culture et des Arts a indiqué que le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO avait confirmé que le dossier algérien répondait à l'ensemble des exigences techniques prévues par les orientations opérationnelles de la Convention du patrimoine mondial de 1972.

Cette validation permet à la candidature algérienne d'intégrer la phase d'évaluation préliminaire par les instances consultatives compétentes.

Cinq monuments historiques concernés

Le dossier algérien porte sur cinq monuments funéraires royaux répartis dans plusieurs régions du pays. Il s'agit du mausolée royal d'Imedghassen, dans la wilaya de Batna, du tombeau royal de Massinissa, situé à El Khroub dans la wilaya de Constantine, et du mausolée royal de Siga, dans la wilaya d'Aïn Témouchent.

La candidature comprend également le monument funéraire d'Abalessa-Tin Hinan, dans le Hoggar, à Tamanrasset, ainsi que les Djeddars de Frenda, dans la wilaya de Tiaret.

L'enjeu est important pour l'Algérie. Sur les 60 dossiers de candidature déposés à l'échelle internationale, seuls 35 ont été jugés recevables et transmis aux instances consultatives pour la poursuite de leur évaluation, selon le ministère de la Culture.

Un levier pour développer le tourisme culturel

Au-delà de la reconnaissance internationale, une éventuelle inscription de ces monuments sur la Liste du patrimoine mondial constituerait un atout supplémentaire pour le développement du tourisme en Algérie.

Cette reconnaissance permettrait de renforcer les efforts de préservation, de restauration et de valorisation de ces sites historiques, tout en améliorant leur visibilité auprès des touristes étrangers et des opérateurs internationaux.

Elle pourrait également contribuer à positionner davantage l’Algérie sur les circuits touristiques mondiaux, notamment ceux consacrés au patrimoine antique, aux civilisations anciennes et au tourisme culturel.

Cette perspective intervient alors que les pouvoirs publics cherchent à donner une nouvelle impulsion à l’activité touristique nationale. L’Algérie multiplie ces derniers temps les initiatives visant à diversifier son offre, à valoriser ses richesses naturelles, historiques et culturelles et à attirer davantage de visiteurs étrangers.

Avec ses vestiges numides, romains et sahariens, le pays dispose d’un patrimoine historique considérable, susceptible de constituer un véritable moteur de croissance pour le secteur touristique.

La reconnaissance internationale de ces cinq monuments pourrait ainsi contribuer à transformer ce potentiel patrimonial en une offre touristique mieux structurée, plus visible et davantage intégrée aux circuits internationaux.